



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

association européenne

Question écrite n° 100845

## Texte de la question

Alors que dans le cadre des vingt-cinq mesures annoncées par M. le Premier ministre lors de la conférence de la vie associative en janvier 2006, le Gouvernement a souhaité promouvoir le statut d'association européenne auprès de ses partenaires de l'Union européenne, M. Dino Cinieri demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui faire connaître le calendrier de mise en oeuvre de ce projet. - Question transmise à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

## Texte de la réponse

Dans le cadre de l'initiative dite « mieux légiférer », qui vise à améliorer la qualité de la réglementation, la Commission européenne a annoncé dans une communication du 27 septembre 2005 qu'elle entendait retirer certaines de ses propositions législatives adoptées préalablement au 1er janvier 2004, dans la mesure où elle les considérait comme obsolètes. Elle a ainsi annoncé le retrait des propositions de règlements portant constitution d'un statut de la mutuelle et de l'association européennes (1991/0390/COD et 1991/0386/COD) ainsi que des propositions de directive associées s'agissant du rôle des travailleurs pour l'une et l'autre de ces deux structures (1991/0391/COD et 1991/0387/COD). La raison de ces retraits mise en avant par la Commission est l'absence de progrès au sein du groupe de travail du Conseil sur ces questions depuis 1996. La France a indiqué à de nombreuses reprises à la Commission européenne, et notamment à l'occasion du conseil compétitivité de novembre 2005, que, tout en soutenant globalement ce processus de rationalisation administrative, elle s'opposait au retrait des propositions de textes relatives à la création d'un statut de la mutualité européenne et d'un statut de l'association européenne. Le Parlement européen a lui aussi manifesté son opposition au retrait de ces propositions de textes. En mars 2006, la Commission européenne a indiqué, en réponse au Parlement européen et au conseil des ministres au sujet des propositions de règlement portant constitution d'un statut de la mutuelle et de l'association européenne, que, compte tenu des préoccupations exprimées concernant un dispositif lié au modèle social européen, elle entendait examiner l'évolution de ces propositions depuis 1991 et qu'elle pourrait, suite à un processus de consultation élargie et dans le cadre d'une révision d'ensemble des politiques, reconsidérer la possibilité de faire des propositions à la lumière de nouveaux éléments politiques. Dans le prolongement des déclarations du Premier ministre lors de la conférence sur la vie associative de janvier dernier, les autorités françaises examinent, en consultation avec le monde associatif, les moyens de relancer l'initiative sur cette question.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100845

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire** : affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 juillet 2006, page 7684

**Réponse publiée le** : 3 octobre 2006, page 10305